

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Pour décision

***NB** : les documents du Conseil d'administration sont de caractère délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion.*

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le but de ce document est de présenter au Conseil d'administration un ordre du jour de consentement aux fins d'approbation. Veuillez-vous reporter à la section relative au contexte pour clarifier la signification et le but d'un « agenda de consentement ».

2. DÉCISIONS À L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

BOD/2017/03-XX—Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 1-2 décembre 2016 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil d'administration à Siem Reap, Cambodge, les 1-2 décembre (BOD/2017/03 DOC 07 Annexe 1).

BOD/2017/03-XX— Allocation de ressources des Fonds fiduciaires catalytiques à des ESPDG : Le Conseil d'administration autorise l'allocation de ressources du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous et du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous II (« Fonds fiduciaires catalytiques ») à l'appui de l'octroi de financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation ayant dûment été approuvés selon les directives applicables à ces financements et, à cette fin exclusivement, lève l'exigence de préexistence d'un plan sectoriel de l'éducation endossé qui figure parmi les critères d'allocation desdits Fonds catalytiques fiduciaires.

BOD/2017/03-XX—Ajustement des sources des fonds pour l'approbation d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation : Le

Conseil d'administration :

1. Rappelle sa décision BOD/2016/12-08 d'approuver une allocation de partie fixe pour un financement de programme sectoriel de l'éducation pour l'Éthiopie de 70 millions de dollars É.-U. avec la Banque mondiale comme agent partenaire, en plus d'une allocation de frais d'agence de 1 225 000 dollars É.-U. (soit 1,75 %) ;
2. Précise que la source des fonds pour l'allocation de la partie fixe sera de 63 millions de dollars É.-U. provenant du Fonds du GPE et de 7 millions de dollars É.-U. provenant du Fonds fiduciaire catalytique (TF051061) ;
3. Modifie les frais d'agence de 1,75 % de l'allocation de la partie fixe provenant du Fonds du GPE, entraînant une réduction des frais d'agence de 1 225 000 à 1 102 500 dollars É.-U.

BOD/2017/03-XX—Feuille de route pour la mise en œuvre : Le Conseil d'administration, en référence au BOD/2015/12-13, accuse réception de la mise à jour sur la feuille de route pour la mise en œuvre précisant les progrès accomplis dans la réalisation du GPE 2020, telle qu'énoncée dans BOD/2017/03 DOC 07 Annexe 4.

3. CONTEXTE

3.1 Un ordre du jour de consentement est une réunion dans laquelle tous les éléments de routine et de décision non-controversés, ne nécessitant pas de délibération et ayant généralement atteint un consensus, sont rassemblés en seul un ordre du jour sans besoin de discussion. Toutes les décisions rassemblées dans l'ordre du jour de consentement sont adoptées à une seule voix. Le Conseil dispose ainsi de davantage de temps pour se concentrer sur les questions stratégiques qui exigent des délibérations.

3.2 Si un membre du Conseil estime qu'un point précis de l'ordre du jour de consentement mérite d'être débattu avant décision, il peut en faire part avant la réunion ou bien au moment où l'ordre du jour de consentement est présenté pour examen par la Présidente. Ce point précis est alors retiré de l'ordre du jour de consentement pour délibération et décision à un stade ultérieur de la réunion.

3.3 Lors de cette réunion, les points suivants font partie de l'ordre du jour de consentement :

- **Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 1-2 décembre (Annexe 1).** Le résumé de la précédente réunion en présentiel du Conseil a été transmis au Conseil en janvier et aucun commentaire n'a été reçu.
- **Allocation de ressources des Fonds fiduciaires catalytiques à des ESPDG (Annexe 2).** Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'administration d'autoriser l'allocation de ressources du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous (TF051061) et du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous II (TF070968), collectivement appelés les « Fonds fiduciaires catalytiques », à l'appui de l'octroi de financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG) dans tous les pays qui y sont admissibles, dans le but d'améliorer les perspectives d'utilisation du reliquat de trésorerie avant la clôture de ces fonds en 2018.
- **Ajustement des sources des fonds pour l'approbation d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (Annexe 3).** Ce document a pour objectif de demander au Conseil d'administration d'autoriser une modification de la source des fonds d'une partie du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel pour l'éducation de l'Éthiopie approuvé par le Conseil en décembre 2016 (BOD/2016/12-08). Cette approbation accélérera le processus d'usage des fonds restants dans les Fonds fiduciaires catalytiques qui doivent être clos en 2018 et aidera à maximiser les ressources disponibles dans le Fonds du GPE.
- **Mise à jour sur la feuille de route pour la mise en œuvre (Annexe 4).** Le présent document vise à informer le Conseil d'administration sur les travaux réalisés et les travaux en cours relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique.

4. PRIÈRE DE CONTACTER : Padraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour toute information complémentaire.

5. ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 1-2 décembre 2016

Annexe 2 : Allocation de ressources des Fonds fiduciaires catalytiques à des ESPDG.

Annex 3 : Adjustment to the Source of Funds for an ESPIG

Annex 4 : Mise à jour sur la feuille de route pour la mise en œuvre

ANNEXE 1

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1^{er}-2 DÉCEMBRE 2016 SIEM REAP (CAMBODGE)



INTRODUCTION

L'ordre du jour et les documents de la réunion du Conseil se trouvent sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La liste des participants figure à l'annexe 1.

Ce compte rendu présente un résumé de haut niveau des principales conclusions et décisions arrêtées.

THURSDAY 1^{ER} DÉCEMBRE 2016

La Présidente du Conseil, Julia Gillard, ouvre la séance à 9 h 00.

1. MOT DE BIENVENUE, REMARQUES DU MINISTRE CAMBODGIEN DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

1.1 La Présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants, en particulier aux membres et membres suppléants du Conseil pour lesquels cette réunion en présentiel du Conseil est la première. Il s'agit de : M. Dennis Musuku Wanchinga, parlementaire, Zambie, membre suppléant du Conseil représentant le groupe constitutif Afrique 1 ; M. Shiferaw Teklemariam Menbacho, Éthiopie, membre du Conseil représentant le groupe constitutif Afrique 3 ; Mme Randa Grob, Porticus, membre du Conseil représentant le groupe constitutif Entreprises et fondations privées ; Alicia Herbert, Royaume-Uni, membre du Conseil représentant le groupe constitutif Bailleur 3 ; Nancy Smyth, Canada, membre suppléante du Conseil représentant le groupe constitutif Bailleur 3 ; Omar Abdi, UNICEF, membre du Conseil de représentant le groupe constitutif Organismes multilatéraux 2.

1.2 La Présidente du Conseil remercie les autorités cambodgiennes d'avoir accueilli la réunion et invite M. Hang Chuon Naron, ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, à prononcer quelques remarques de bienvenue. Le ministre rappelle l'histoire du Cambodge et les progrès accomplis par le pays dans le domaine de l'éducation, et exprime sa gratitude au GPE pour son soutien, qui a eu un impact considérable sur la refonte du système. La Présidente du Conseil remercie aussi les fondations pour leurs contributions financières ciblées.

Objectifs et résultats de la réunion

1.3 La Présidente du Conseil passe en revue l'ordre du jour et demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Approbation des points inscrits à l'ordre du jour par consentement (BOD/2016/12 DOC 02)

1.4 La Présidente du Conseil passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour par consentement et demande s'il y a des dernières objections. En l'absence d'objection, elle déclare l'ordre du jour par consentement approuvé.

1.5 Les décisions suivantes sont adoptées :

BOD/2016/12-01—Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 14 et 15 juin 2016 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion qu'il a tenue à Oslo (Norvège) les 14 et 15 juin 2016 (BOD/2016/12 DOC 02, Annexe 1).

BOD/2016/12-02—Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2016 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion qu'il a tenue par audioconférence le 18 octobre 2016 (BOD/2016/12 DOC 02, Annexe 2).

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD / 2016/12 DOC 03)

2.1 Alice Albright, Directrice générale du GPE, présente au Conseil son rapport semestriel qui fait l'objet du document BOD/2016/12 DOC 03.

Discussion :

2.2 Les points clés sont les suivants :

- **Outil de gestion des risques.** L'outil est salué par tous, et il est suggéré d'en faire un outil de gestion à l'avenir.
- **Coût des transactions pour les pays.** En ce qui concerne l'incidence du modèle de financement au niveau des pays, les rapports sur les coûts connexes des transactions pour les pays concernés sont préoccupants, de même que le non-alignement généralisé par rapport aux systèmes nationaux. Il y a lieu de simplifier davantage le processus et le rendre plus efficace pour les pays, de veiller à ce que le modèle de financement soit intégré aux processus de mise en œuvre et de planification, et d'assurer les ressources et les capacités nécessaires dans les pays pour y parvenir. La valeur ajoutée et l'avantage comparatif du GPE s'en trouveront améliorés dans le contexte de la reconstitution des ressources. Le fait que les coûts directs des agents partenaires soient financés par l'allocation maximale par pays a réduit les ressources disponibles pour la mise en œuvre des projets dans certains pays.
- **Accroissement la participation au niveau des pays.** Le GPE entend transférer son ambition au niveau des pays et renforcer la participation et l'appropriation par les pays partenaires afin de maximiser l'efficacité. Le meilleur canal pour susciter la volonté politique et mobiliser la participation au niveau des pays est le processus de préparation du plan sectoriel de l'éducation et la promotion du renforcement des engagements concernant les ressources intérieures.
- **Accroissement des financements octroyés aux pays à faible revenu.** Dans le contexte du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (FFF) et de la reconstitution des ressources, la fragilité est certes un élément important à prendre en

considération, mais la part des financements du GPE accordés aux pays à faible revenu devrait être significative.

- **Rôle des pays en développement partenaires dans la reconstitution des ressources.** Les pays en développement partenaires jouent un rôle essentiel dans la reconstitution des ressources sur le front du plaidoyer, en faisant connaître les résultats de l'éducation et le rôle du GPE dans ce domaine, et en prenant l'engagement de financer les plans sectoriels de l'éducation.

3. RAPPORTS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DU RISQUE ET DES FINANCES

3.1 Le Président du Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) et le Secrétariat présentent les recommandations du GERF sur les prévisions financières, la gestion des risques et l'initiative Évaluation pour l'apprentissage : Renforcement des évaluations de l'apprentissage. Un exposé faisant le point sur les détournements de fonds est également présenté.

Prévisions financières (BOD/2016/12 DOC 05)

3.2 Le ministre Manigat, Président du GERF, expose les prévisions financières présentées par le directeur des finances et des opérations dans le document BOD/2016/12 DOC 05.

Discussion :

3.3 Les points clés sont les suivants :

- **Risque de fluctuation des taux de change.** Ce risque est mentionné comme une source de préoccupation majeure. Le GPE devrait étudier un éventail de mesures d'atténuation possibles à court terme et présenter un premier rapport à ce sujet au Conseil en juin 2017. La couverture contre le risque de change n'est pas possible en raison du statut juridique actuel du GPE et du fait que la Banque mondiale, hôte du GPE, ne fournit pas ce type de services. Même si c'était le cas, les bailleurs de fond pourraient être réticents à s'engager dans des accords juridiquement contraignants.

3.4 La Présidente du Conseil conclut qu'un consensus est obtenu sur les points 1, 2, 3 et 5 de la décision recommandée. Le point 4 sur le risque de change devra être révisé conformément aux délibérations du Conseil.

3.5 Quelques instants plus tard, une décision sur les arrangements institutionnels du Secrétariat est présentée et adoptée pour remplacer le point 4 de la décision recommandée.

Décision :

3.6 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2016/12-03—Possibilités de financement : Le Conseil d'administration :

1. Note qu'aucune mesure supplémentaire de hiérarchisation des priorités n'étant envisagée pour le moment, il n'est pas possible de prévoir de nouvelles allocations indicatives à ce stade.
2. En conséquence, le Conseil exhorte tous les partenaires à intensifier leurs efforts de mobilisation de financements supplémentaires par le biais du Fonds du GPE et appelle les bailleurs de fonds et les partenaires des pays en développement à concrétiser leurs engagements dans les meilleurs délais.
3. Constatant le risque auquel sont exposées les liquidités du GPE, appelle les bailleurs de fonds

- qui en ont la possibilité à avancer le versement de leur contribution au Fonds du GPE.
4. Demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2017 et, si possible, de soumettre à la décision du Conseil des recommandations visant à revoir à la hausse les allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que les ressources disponibles pour la réserve générale.

Rapport sur la gestion des risques (BOD/2016/12 DOC 06)

3.7 Le Président du GERF présente le rapport sur la gestion des risques, qui fait l'objet du document DOC 06.

Discussion :

3.8 Les points clés sont les suivants :

- Le rapport sur les risques est un document évolutif qui est en cours d'examen et de révision.
- Il devrait accorder plus d'attention aux aspects suivants : le risque associé à l'hébergement ou non de l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » ; le risque du coût de transaction et l'impact sur la mise en œuvre et la performance du financement ; la considération des agents partenaires comme propriétaires des risques et son incidence sur le processus opérationnel et décisionnel ; l'accroissement de l'attention portée sur le rôle de la société civile dans l'atténuation des risques.
- Le coût de l'exécution du rôle et des responsabilités de l'agent partenaire inclus dans l'allocation maximale par pays est mentionné comme un risque pour la performance en raison du fait qu'il diminue les fonds disponibles pour la mise en œuvre du programme.

Décision :

3.9 La Présidente du Conseil déclare qu'un consensus est obtenu sur la décision recommandée :

BOD/2016/12-04—Rapport sur la gestion des risques : Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la Matrice de gestion des risques — notamment au niveau du tableau de gravité, de la modification des risques et des révisions apportées à la note globale de certains risques, de la mise à jour des mesures d'atténuation actuelles et de l'ajout de mesures d'atténuation futures — telles que présentées dans le document BOD/2016/12 DOC 06, Annexe 2.

Point sur le détournement des fonds

3.10 Le Secrétariat présente un exposé faisant le point sur les cas de détournement de fonds. Les détails sont disponibles dans la présentation PowerPoint placée sur le site web du GPE.

Évaluation au service des apprentissages (A4L) : Renforcement des évaluations de l'apprentissage (BOD/2016/12/ DOC 07)

3.11 Le Secrétariat présente une recommandation pour l'approbation des modalités de financement de l'Évaluation au service des apprentissages : Initiative de renforcement des systèmes d'évaluation de l'apprentissage exposée dans le document BOD/2016/12 DOC 07.

Avant l'ouverture de la discussion, le membre du Conseil représentant le groupe constitutif Entreprises et fondations privées fait état d'un conflit d'intérêts en tant que bailleur de fonds potentiel de l'initiative A4L : Renforcement des évaluations de l'apprentissage.

Discussion :

3.12 Les points clés sont les suivants :

- Un membre du Conseil demande que le libellé de la décision soit modifié de sorte à inclure une référence au travail qui serait effectué, y compris une attention particulière portée à l'équité par rapport aux populations qui pourraient ne pas être couvertes par la plupart des évaluations.
- Un membre du Conseil souligne que les fonds de l'initiative A4L devraient soutenir des initiatives existantes et ne pas faire double emploi.
- D'une manière générale, il faut apporter plus de clarté au processus décisionnel en ce qui concerne la sélection des projets et des agents partenaires, les modalités stratégiques d'allocation des fonds supplémentaires pour l'initiative et la question de savoir si cela pourrait changer la portée de l'initiative à un moment donné, et comment l'initiative serait poursuivie à une plus grande échelle.
- Le Secrétariat a assuré que l'initiative de renforcement des évaluations de l'apprentissage n'est pas une répétition inutile d'initiatives déjà en cours, mais les soutient et les complète plutôt. Les agents partenaires sont sélectionnés sur la base de leurs aptitudes. Par exemple, la sélection de NALA, réseau régional mis sur pied par la Zambie et le Sénégal, comme agent partenaire éventuel se fonde sur le travail qu'il a réalisé dans le domaine du partage des connaissances. Conformément au processus du GPE, l'un des critères de financement est l'alignement total sur les processus nationaux. L'on souligne l'importance des programmes régionaux d'évaluation, qui constituent un acteur essentiel pour l'obtention des données d'apprentissage qui continuent d'être prises en compte pour déterminer les financements.

Décision :

3.13 La Présidente du Conseil déclare qu'un consensus est obtenu sur la décision recommandée à laquelle il est demandé d'apporter un amendement :

BOD/2016/12-05—Opérationnalisation de l'initiative Évaluation au service des apprentissages (A4L) — renforcement des systèmes d'évaluation des apprentissages (SLAS): Le Conseil d'administration:

1. Approuve la réception et l'utilisation du financement ciblé de l'initiative A4L au sein du fonds commun du GPE, comme stipulé dans le document BOD/2016/12 DOC 07.
2. Délègue au Secrétariat le pouvoir d'examiner et d'approuver les propositions des agents partenaires ayant pour objet de financer certaines activités, comme stipulé dans le document BOD/2016/12 DOC 07.
3. Délègue au Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) le pouvoir d'approuver les modalités de toute contribution ciblée complémentaire à l'appui des activités de l'initiative A4L.
4. Délègue le pouvoir de procéder à des modifications éventuelles des modalités de financement de l'initiative A4L au Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances, qui peut renvoyer la question au Conseil.

5. Prie le Secrétariat d'informer chaque année le GEPF, le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC), le Comité des stratégies et des politiques (SPC) et le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de ces travaux en portant une attention particulière, d'une part, au respect du principe d'équité à l'égard des populations susceptibles de ne pas être couvertes par la plupart des évaluations, d'autre part aux problèmes de fragmentation et aux coûts de transaction concernant les pays en développement partenaires.

4. FINANCEMENT STRATÉGIQUE (BOD/2017/12 DOC 08 A et 08 B)

4.1 La Présidente du Conseil invite les coprésidents du SFWG à présenter le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements du GPE et note que cette question a fait l'objet d'une longue délibération du Conseil le jour précédent. Sue Graves et Tony Baker, présidents du groupe de travail, font savoir aux participants que l'objectif principal du cadre est l'établissement et le renforcement de systèmes éducatifs efficaces. Ils font également remarquer que l'augmentation des financements ne se traduit pas toujours par de meilleurs systèmes éducatifs. Il est nécessaire de considérer le système éducatif comme un tout, en particulier du point de vue des capacités, des dirigeants, des idées et des données, qui constituent tous des ingrédients essentiels au bon fonctionnement des systèmes éducatifs.

4.2 Les coprésidents du groupe de travail font savoir au Conseil que les travaux se poursuivront et que des informations supplémentaires seront présentées lors de la réunion du Conseil de février 2017. Ils font également observer que le FFF doit être un cadre global qui consiste en un ensemble de dispositifs souples de mobilisation et d'allocation de financements que les pays peuvent envisager en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts.

Discussion :

4.3 Les principaux résultats de la discussion sont les suivants :

- Le travail du SFWG et le FFF dans son ensemble suscitent une forte adhésion et de nombreux membres ont exprimé leur gratitude à l'égard de Sue Graves et Tony Baker. Le Conseil convient que l'innovation doit incontestablement faire partie intégrante du FFF. Un membre du Conseil demande que l'on étudie plus avant le lien entre l'innovation et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. S'il est vrai que le besoin d'innovation suscite un soutien considérable, certains membres du Conseil se disent préoccupés par l'ouverture d'un autre guichet pour l'innovation et demande au SFWG d'étudier comment optimiser l'utilisation du financement de l'innovation pour compléter le modèle de financement de base. Le GPE devrait continuer à se concentrer sur ses compétences de base.
 - 1.
- Les membres du Conseil soulignent combien il est important de veiller à ce que le FFF traite la question du financement intérieur autant que possible.
 - 2.
- L'équité, la nécessité d'abaisser les coûts de transaction et l'importance de la mobilisation des ressources intérieures ne sont pas assez prises en compte dans le cadre.

4.4 Quelques instants plus tard, une décision révisée est présentée et adoptée (voir le paragraphe 10.3).

5. RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES INDICATEURS DU GPE À L'HORIZON 2020 (BOD/2017/12/DOC 04)

5.1 La directrice technique présente le rapport préliminaire sur les indicateurs du GPE à l'horizon 2020 qui fait l'objet du document BOD/2017/12/DOC 04. Elle indique que les données présentées doivent être traitées avec prudence, car les méthodologies utilisées sont complexes et le rapport préliminaire présente avant tout des données de référence (et non des tendances).

Discussion :

5.2 Les principaux résultats de la discussion sont les suivants :

- **Accueil favorable du rapport.** Il est suggéré d'améliorer le rapport en y ajoutant un simple tableau de bord pour assurer le suivi des résultats en se concentrant sur la présentation des conclusions pour un public profane. Le Secrétariat convient de mettre l'accent sur la mise des données à la disposition des décideurs et d'autres partenaires qui ont besoin d'un outil simple ;
- **Demande de données ventilées au niveau des pays :** Le Secrétariat convient de l'importance des données à l'échelon des pays, mais souligne que nous voulons d'abord expérimenter la méthodologie pendant un an et veiller à ce que les pays aient la possibilité de valider les données. Il faudrait utiliser les données au niveau des pays comme un moyen d'apprentissage dans l'ensemble du partenariat et non pas comme un système de notation. Avant que les données de chaque pays soient communiquées, le Secrétariat les validera au niveau du pays et continuera d'éprouver la robustesse de la méthodologie en traitant les données sur deux cycles ;
- **Rattacher les indicateurs du GPE à l'ODD4 :** Le Secrétariat en convient, notant que pour certains indicateurs de l'ODD4, il n'existe pas encore de méthodologie ou de données, mais que certains indicateurs du GPE sont complémentaires. Il est suggéré de voir davantage comment les données seront utilisées dans le processus décisionnel.
- **Améliorer la qualité des données :** Le Secrétariat note la nécessité de travailler de manière coordonnée. Toutes les données sont collectées par le biais de partenaires et ont déjà fait l'objet d'une assurance qualité. L'on reconnaît que c'est un effort à faire par le partenariat. Il y a lieu de renforcer les mesures et systèmes nationaux.
- **Les résultats en matière d'alignement sont décevants :** Le Secrétariat étudiera les raisons de la lenteur des progrès et en rendra compte d'ici la fin de 2017.
- **Les résultats en matière de financement intérieur s'améliorent mais pourraient être meilleurs :** Vingt-huit pour cent des pays ne satisfont pas aux exigences minimales – il est suggéré de suivre les promesses faites par les pays. Le Secrétariat rendra compte des données de substitution pour la prochaine période de reconstitution des ressources et utilisera le nouvel indicateur de résultats pour assurer le suivi de la fiabilité des promesses de contributions pour la prochaine reconstitution.

6. RECONSTITUTION DES RESSOURCES 2017 (BOD/2017/12/DOC 09 Rev. 1)

6.1 Le Secrétariat présente les objectifs et la stratégie pour la prochaine reconstitution, tels qu'énoncés dans le document BOD/2016/12/DOC 09 Rev. 1. La décision connexe relative au budget supplémentaire sera examinée à huis clos le lendemain matin. Supplémentaires

Discussion :

6.2 Le Conseil est invité à formuler un avis et fournir des conseils au sujet de la stratégie. Il accueille favorablement le document et la présentation dont il approuve l'orientation. Il exprime sa volonté de soutenir la campagne de reconstitution des ressources.

Les principaux résultats de la discussion sont les suivants :

- **Renseignement politique :** L'approche de collecte de fonds doit être très politique, tenant compte des préoccupations actuelles des gouvernements dans certains pays. Il y a lieu d'adopter une approche ciblée pour chaque bailleur de fonds afin de s'appuyer sur ce qui compte pour les personnes (par exemple, la sécurité, les emplois pour les jeunes). Cette approche devrait être fondée sur un engagement à long terme.
- **Élan en faveur de l'éducation :** Cette dynamique est essentielle pour rattacher la campagne aux ODD et tirer parti de l'enthousiasme qui se dégage de la Commission pour le financement de l'éducation. De nouvelles OSC (One, Global Citizen) qui ne participaient pas à la reconstitution par le passé y seront associées.
- **Résultats et cible :** Il est nécessaire de communiquer des messages forts sur les résultats, d'avoir de grandes ambitions, notamment en ce qui concerne les financements intérieurs, et de mener une campagne inclusive reposant sur des messages simples et forts. En outre, il convient de clarifier le lien entre la reconstitution des ressources du GPE et l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW).

La Présidente du Conseil lève la séance.

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2016

La présidente du Conseil ouvre la séance à 8 h 30.

7. SEANCE A HUIS CLOS

7.1 Le Conseil discute de la réponse de la direction à l'évaluation de la capacité du Secrétariat menée par Dalberg (DOC 10A), ainsi qu'une demande de budget supplémentaire visant à le doter de la capacité d'appoint voulue pour faire face à la reconstitution pendant l'année civile 2017 (DOC 09 Rev. 1). En plus de la présidente, des membres du Conseil et des membres suppléants, étaient présents : le président du comité des stratégies et des politiques ainsi que la directrice générale et le directeur des finances du Secrétariat.

3. Réponse de la direction au rapport de Dalberg sur les capacités du Secrétariat

7.2 La directrice générale présente la proposition visant à faire un investissement initial dans la capacité du Secrétariat en réponse à l'évaluation de Dalberg, telle que définie dans le BOD/2016/12 DOC 10B et présentée au Conseil le 30 novembre 2016.

Discussion :

7.3 Principales conclusions de la discussion :

- Les participants conviennent de la nécessité d'investir dans les capacités du Secrétariat, mais l'accent est mis sur l'importance de formuler un plan complet de gestion des ressources humaines à long terme en prêtant dûment attention à l'efficacité et à l'impact des scénarios de reconstitution des ressources.
- Il est important de regarder au-delà de la question des capacités du Secrétariat et d'examiner comment d'autres éléments clés du partenariat, tels que les agents partenaires, les agences de coordination et les groupes locaux des partenaires de l'éducation, peuvent travailler de manière aussi efficace et efficace que possible.

Décision :

7.4 Le Conseil prend les décisions suivantes :

BOD/2016/12-06–Investissement dans les capacités du Secrétariat : le Conseil d'administration :

1. Invite le Secrétariat à faire le nécessaire pour combler les lacunes les plus urgentes en matière de capacités et pour renforcer les fonctions de base nécessaires à la réussite de la mise en œuvre du plan GPE 2020 conformément au document BOD/2016/12 DOC 10A, et approuve :
 - a. Une augmentation des effectifs de base du Secrétariat à hauteur de 19 postes à temps plein et à durée déterminée.
 - b. Une augmentation d'un montant de 1 232 600 dollars du budget de dépenses d'exploitation de base pour l'exercice 17 destinée à couvrir le coût de la hausse des effectifs, des réunions de gouvernance supplémentaires et des services d'un cabinet externe.
 - c. Un budget supplémentaire de 2 429 000 dollars, à gérer sur une période de trois ans allant de l'exercice 17 à l'exercice 19, pour financer des investissements essentiels dans les systèmes informatiques et les technologies de l'information.
2. Invite le Secrétariat à procéder, avec l'aide d'un cabinet externe, à une analyse complémentaire en vue d'identifier d'autres lacunes éventuelles en matière de capacités restantes et d'autres besoins éventuels du Secrétariat pour mettre en œuvre le plan GPE 2020 avec succès, en tenant compte de ce qui suit :
 - a. les conséquences opérationnelles du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (FFF) ;
 - b. l'hébergement potentiel de l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) ;
 - c. la communication des résultats ;
 - d. la mise en œuvre d'une structure de gouvernance renforcée, y compris l'incidence d'un cadre de décision qui devrait définir et clarifier le rôle du Secrétariat, des Comités et du Conseil en matière de prise de décision ;
 - e. la clarification des rôles, des responsabilités et des fonctions au sein du Secrétariat, en vue d'améliorer l'efficacité.

3. Invite le Secrétariat à élaborer un plan complet de ressources humaines, qui devra inclure une analyse des conséquences des différents scénarios de reconstitution des ressources sur les capacités et recenser d'éventuelles lacunes supplémentaires en matière de capacités, en vue de le soumettre à l'examen du Conseil en juin 2017.

4. **Préparer la reconstitution 2017**

- 7.5 La directrice générale présente la proposition du Secrétariat relative au coût du financement de la campagne de reconstitution des ressources, telle que présentée dans le document BOD/2016/12 DOC 09 Rév. 1.

Décision :

- 7.6 Le Conseil prend la décision suivante :

BOD/2016/12-07–Reconstitution 2017: Le Conseil d'administration approuve un budget supplémentaire de 2 435 millions de dollars au titre de l'augmentation de la capacité de reconstitution (y compris un poste à durée limitée d'un an) pour l'année civile 2017, comme indiqué dans le document BOD/2016/DOC 09 Rév.1

1.

8. RAPPORTS DU COMITE DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS (BOD/2016/12 DOCs 11, 12, 13)

8.1 Le président du comité des financements et performances au niveau des pays fait le point sur les travaux du comité et présente ses recommandations au titre du Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) dans le cadre du 2^e cycle de financement de 2016, ainsi que deux propositions autorisant le versement de frais de supervision et la prise en charge des frais de supervision pour les financements modestes.

8.2 La direction présente son Examen annuel du portefeuille, accompagné d'observations du comité des financements et performances au niveau des pays, et annonce au Conseil qu'elle demandera que l'on augmente le nombre de cycles d'attribution pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, afin de répondre aux besoins des pays.

Ressources affectées au 2^e cycle de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) de 2016 (BOD/2016/12 DOC 11)

Avant le début de la discussion, les membres du Conseil représentant la Banque mondiale et l'UNICEF déclarent leur conflit d'intérêt en tant qu'agents partenaires pour le financement de l'Éthiopie et du Zimbabwe, respectivement.

Discussion :

- 8.3 Les points clés sont les suivants :

- Étant donné que le financement de la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation est un élément essentiel de son mandat, le Conseil devrait indiquer clairement dans son document où l'on peut trouver des formulaires de demande contenant des détails sur la nature des programmes de financement. Ce document devrait aussi préciser comment les partenaires de développement ont rempli leur engagement de participation financière.

- En principe, à savoir si une souplesse suffisante est possible pour la partie variable dans une très courte période de mise en œuvre, le comité des financements et performances au niveau des pays devrait chercher à établir, pour cette partie, des normes incitatives plutôt que punitives.

Décision :

8.4 Le Conseil prend les décisions suivantes :

BOD/2016/12-08–Approbation des allocations de financement pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation : En ce qui concerne les requêtes soumises durant le deuxième cycle de 2016, le Conseil d'administration :

1. Note que les exigences posées pour l'accès à la part fixe des allocations individuelles maximales sont satisfaites, tel que décrit dans les requêtes et résumé aux annexes 2 et 3 du document BOD/2016/12 DOC 11.
2. Approuve les allocations des fonds fiduciaires du GPE pour le financement de la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG), tel que décrit dans les requêtes soumises au cours du deuxième cycle de 2016 et résumé au tableau 1 du document BOD/2016/12-08 2 (c), sous réserve de :
 - a. la disponibilité des fonds ;
 - b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles ;
 - c. les recommandations du CGPC pour le financement comprennent (les montants sont en dollars US) :

Tableau 1. Résumé des requêtes et allocations d'ESPIG recommandées par le CGPC en USD :

	1. Pays	2. Éthiopie	3. Zimbabwe	4. Totaux
5. a.	6. Allocation maximale du	7. 100 000	8. 29 400 000	9. 129 400
10. b.	11. Allocation demandée	12. 100 000	13. 20 580 000	14. 120 580
15. c.	16. Part fixe (70 %)	17. 70 000 000	18. 20 580 000	19. 90 580
20. d.	21. Part variable (30 %)	22. 30 000 000	23. S.O.	24. 30 000
25. e.	26. Allocations 27. Recommandées par	28. 70 000 000 29. (part fixe)	30. 20 580 000 31. (part fixe)	32. 90 580 000
33. f.	34. Agent partenaire	35. Banque	36. UNICEF	
37. g.	38. Commissions de l'agent partenaire :	39. 1,75 % – 1 225 000	40. 8 % – 1 646 400	41. 2 871 400
42. h.	43. Période	44. 15 mois	45. 3 ans	
46. i.	47. Date de démarrage	48. 31 mars	49. 1er janvier	
50. j.	51. Modalité de déboursement de la part	52. Ex-post	53. S.O.	
54. k.	55. Source de financement	56. Fonds du	57. Fonds du	

3. En ce qui concerne les indicateurs de l'Éthiopie sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage, ainsi que leurs moyens de vérification, relatifs à la part variable de l'allocation :
 - a. Demande au pays de réviser le calendrier et les cibles des indicateurs d'équité, d'efficacité et d'apprentissage conformément à la recommandation du CGPC figurant dans le document BOD/2016/12 DOC 11 Annexe 1.
 - b. Délègue au Comité des financements et performances au niveau des pays le pouvoir

d'approuver la proposition révisée pour la part variable et une allocation à hauteur de 30 millions de dollars au titre de la part variable.

4. Demande au Secrétariat :
 - a. de mentionner dans la notification adressée à chacun des pays en développement partenaires concernés, à l'Agent partenaire et à l'Agence de coordination, pour transmission aux groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), l'approbation des allocations, le délai escompté en vue de la signature de l'accord de financement et du décaissement du financement, le cas échéant, ainsi que les conditions de financement et les demandes de comptes rendus et d'observations sur le programme, conformément aux recommandations du CGPC reprises à l'annexe 1 du document BOD/2016/12 DOC 11.
 - b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés aux rubriques « conditions » et « compte rendu » dans l'Examen annuel du portefeuille.

Délégation de pouvoirs relative aux demandes d'allocations de supervision supplémentaires (BOD/2016/12 DOC 12)

8.5 Le président du comité des financements et performances au niveau des pays recommande que l'on octroie au comité le pouvoir de répondre aux demandes d'augmentation des frais de supervision dépassant 200 000 dollars qui concernent les financements autorisés avant le 2^e cycle d'attribution de 2016, tel qu'indiqué dans le document BOD/2016/12 DOC 12.

Discussion :

8.6 Les points clés sont les suivants :

- Si les demandes d'allocations de supervision supplémentaires au titre de financements approuvés avant le deuxième cycle de 2016 deviennent une pratique courante, il est demandé au CGPC de porter cette question à l'attention du Conseil en tant qu'élément à prendre en considération au plan des politiques.

Décision:

BOD/2016/12-09—Délégation de pouvoirs relative aux demandes d'allocations de supervision supplémentaires: Le Conseil d'administration :

1. Renvoie à sa décision sur les coûts de supervision énoncée dans le document BOD/2013/11-08 (Coûts de supervision, commissions de gestion des entités et frais de gestion et d'administration) par laquelle il a délégué au Secrétariat le pouvoir d'examiner des demandes d'allocations de supervision supplémentaires à hauteur de 200 000 dollars sur le Fonds du GPE.
2. Délègue au Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) le pouvoir d'examiner les demandes d'allocations de supervision supplémentaires supérieures à 200 000 dollars au titre de Financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) qui ont été approuvés avant le deuxième cycle de financement de 2016 ou de les renvoyer devant le Conseil pour décision.

Financement des commissions de supervision relatives aux allocations maximales par pays d'un montant égal ou inférieur à 5 millions de dollars (BOD/2016/12 DOC 13)

- 8.7 Le président du comité des financements et performances au niveau des pays présente la recommandation incluse dans le document DOC 13, qui vise à augmenter de 200 à 300 000 dollars les attributions maximales par pays de 5 millions de dollars et moins ; cette recommandation vise à compenser l'effet disproportionné que la décision de financer les frais de supervision à même le financement a eu sur les petits bénéficiaires. Le montant de l'augmentation est basé sur normes du Conseil relatives aux frais de supervision. La recommandation prévoit une exception dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin que ce pays ait droit à une augmentation de 450 000 dollars, calculée conformément à la norme applicable à une attribution maximale de 5 à 10 millions de dollars. Cette exception est motivée par la situation difficile dans laquelle se trouve le pays.
- 8.8 La présidente du Conseil invite les membres à formuler des observations et à poser des questions. Vu l'absence d'intervention, elle déclare que la recommandation est adoptée.

Décision:

BOD/2016/12-10–Financement des commissions de supervision relatives aux allocations maximales par pays d'un montant égal ou inférieur à 5 millions de dollars: Le Conseil d'administration:

1. Renvoie à sa décision sur les frais de supervision énoncée dans le document BOD/2013/11-08 (Coûts de supervision, commissions de gestion des entités et frais de gestion et d'administration).
2. Renvoie à sa décision énoncée dans le document BOD/2015/10-02-Modèle opérationnel du GPE, qui introduit la terminologie usuelle de l'agent partenaire pour remplacer les entités de gestion et de supervision et exige qu'à compter du deuxième cycle de requêtes de 2016, les coûts liés aux fonctions de l'agent partenaire soient mentionnés dans la proposition de budget et financés par l'allocation maximale par pays (MCA).
3. Accepte de remplacer le terme Allocation de supervision par Allocation de l'agent partenaire.
4. Constate que la décision du point 2 affecte de manière disproportionnée les petits financements, en particulier ceux qui se situent au niveau le plus bas de l'échelle des allocations de supervision au titre des MCA d'un montant égal ou inférieur à 5 millions de dollars.
5. Décide d'augmenter les MCA existantes d'un montant égal ou inférieur à 5 millions de dollars, durant la période de financement en cours, de 200 000 dollars pour les pays non fragiles et de 300 000 dollars pour les pays fragiles et touchés par un conflit, conformément aux niveaux d'allocations de supervision préalablement approuvés dans le document BOD/2013/11-08 (Coûts de supervision, commissions de gestion des entités et frais de gestion et d'administration).
6. À titre exceptionnel compte tenu du contexte particulièrement difficile dans lequel opère l'agent partenaire et des coûts de supervision importants qu'il est susceptible d'assumer, convient d'augmenter la MCA actuelle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui s'élève à 6,6 millions de dollars, de 450 000 dollars conformément aux niveaux d'allocations de supervision préalablement approuvés dans le document BOD/2013/11-08 (Coûts de supervision, commissions de gestion des entités et frais de gestion et d'administration).

Révision au financement de la Côte d'Ivoire

8.9 À la demande d'un membre du Conseil, le président du comité des financements et performances au niveau des pays explique l'adoption, à la réunion du comité tenue du 25 au 27 octobre 2016, d'une proposition visant à réviser l'ESPIG de la Côte d'Ivoire. Cette décision faisait suite aux graves préoccupations suscitées par le fait qu'aucune mesure corrective n'avait été prise en temps utile au sujet de la non-exécution d'un programme d'alimentation scolaire. Un membre du comité s'est opposé à cette décision prise par consensus.

Discussion :

8.10 Les points clés sont les suivants :

- Pour éviter de faire face à l'avenir à de telles situations dans lesquelles les activités au titre du financement ne sont pas contrôlées de façon adéquate et où des actions correctives ne sont pas prises en temps utile pour résoudre les problèmes de retard, il faudrait renforcer la capacité du Secrétariat à surveiller l'utilisation du financement et à obliger l'agent partenaire à rendre des comptes.
- Le Partenariat devrait se pencher sur le processus décisionnel des comités pour examiner comment les divergences d'opinions sont prises en compte et déterminer si le Conseil devrait examiner les décisions.

Examen du portefeuille (BOD/2016/12 DOC 14)

8.11 La responsable de l'équipe de soutien aux pays présente au Conseil l'Examen annuel du portefeuille réalisé par le Secrétariat pour 2016, accompagné des recommandations du comité des financements et performances au niveau des pays, tels qu'inclus dans le document BOD/2016/12 DOC 14.

Discussion :

8.12 Les points clés sont les suivants :

- Le GPE étant un partenariat axé sur l'apprentissage, on devrait envisager de mettre en place un mécanisme permettant d'échanger les leçons tirées de l'expérience au sujet du modèle opérationnel et du modèle de financement du GPE, de recenser de bonnes pratiques et d'identifier les domaines où le modèle du GPE et sa mise en œuvre ont besoin d'être rectifiés ou renforcés.
- L'Examen du portefeuille devrait préciser quel pourcentage le soutien du GPE représente dans le budget global du secteur de l'éducation et contenir davantage d'informations sur la façon dont l'égalité des sexes est traitée dans le portefeuille.
- Le Secrétariat est encouragé à faire part au Conseil des tensions et défis liés au portefeuille de financements pour qu'ils les examinent. Il convient d'explicitier le lien entre l'examen du portefeuille, le rapport sur les résultats et les futures évaluations

Ajout de cycles d'attribution pour la mise en œuvre des plans sectoriels

8.13 Le Secrétariat informe le Conseil qu'il organisera quatre cycles d'attribution de fonds à partir de 2017 pour mieux s'adapter aux cycles de planification des pays et promouvoir des requêtes de meilleure qualité. Les cycles d'attribution déjà programmés resteront inchangés, tandis que les cycles supplémentaires de 2017 seront organisés en mai et en novembre. Pour les années suivantes, les périodes seront fixées à une date ultérieure.

8.14 Plusieurs membres du Conseil expriment leur appui à l'augmentation du nombre de cycles d'attribution.

Félicitations au président du comité des financements et performances au niveau des pays

8.15 Le Conseil félicite M. Ronald Siebes pour le travail qu'il accomplit au sein du comité depuis sa création, notamment depuis qu'il en occupe la présidence.

9. EXAMEN DE LA GOUVERNANCE (BOD/2017/12/ DOC 15 et DOC 15 rev1)

Pendant la retraite, la présidente du Conseil et la présidente du comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances ont présenté les éléments clés des modifications proposées par le groupe consultatif sur la gouvernance et par le comité, qui figurent dans le document BOD/2017/12/ DOC 15. Elles précisent qu'il s'agit de passer à cinq comités dotés de mandats particuliers, de diviser en deux le comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances, de préciser la répartition des rôles entre le Secrétariat et le comité des financements et performances au niveau des pays (qui se concentrerait davantage sur les performances) et de clarifier le processus permettant de pourvoir les postes vacants au sein des comités et de nommer un vice-président. En juin 2017, une fois que l'on aura pris une décision sur la meilleure structure possible et le choix des personnes les mieux à même de réaliser le travail, le Conseil sera invité à étudier la question de la délégation de pouvoirs supplémentaires aux comités.

Discussion :

9.1 Principales conclusions de la discussion :

- **Rôle du Conseil et des comités :** Le Conseil convient d'ajouter un paragraphe 2, pour souligner qu'il s'attend à ce que les groupes constitutifs participent pleinement à l'étude des questions soumises aux comités, et pour préciser que le Conseil se concentrera de plus en plus sur les enjeux stratégiques.
- **Sélection des membres des comités pour 2017 :** Les membres du Conseil insistent vigoureusement sur l'importance de la continuité et du transfert de connaissances dans la sélection des membres des comités.
- **Comité de coordination :** Le Conseil convient de réviser le mandat du comité de coordination afin de préciser qu'aucune délégation de pouvoir ne sera décidée avant l'étude et l'adoption du cadre décisionnel que le Conseil doit étudier à sa réunion de juin 2017.
- **Présidence des comités :** Le Conseil convient que la présidence des comités sera confiée de préférence à des membres ou à des membres suppléants du Conseil au début

de chaque cycle de fonctionnement ; néanmoins, on estime qu'il faudrait choisir les meilleurs candidats d'un bassin incluant autant les membres du Conseil que des gens qui n'en font pas partie.

- **Normes culturelles** : Le Conseil convient d'appliquer les normes culturelles tant aux membres des comités qu'aux membres du Conseil.
- **Vise présidence du Conseil** : Le Conseil reconnaît l'utilité d'une vice-présidence pour en arriver à une représentation plus équilibrée. La vice-présidence pourrait être chargée des fonctions suivantes : plaider, représentation, gestion des risques et suppléance de la présidence. Le Conseil convient à ce stade que le poste pourrait être occupé par des personnes autres que d'anciens membres ou membres suppléants du Conseil. Il demande au comité de la gouvernance, de l'éthique, du risque et des finances de rédiger un projet de mandat et de processus de mise en candidature et de sélection pour le nouveau poste, projet qui serait étudié lors de la réunion du Conseil qui aura lieu du 28 février au 1er mars 2017.
- **Mandat du comité** : Le Conseil convient de diviser en deux le comité de la gouvernance, de l'éthique, du risque et des finances et d'ajouter un siège à chacun des deux comités issus de cette division, à savoir le comité de la gouvernance et de l'éthique et le comité des finances et du risque ; ce siège serait occupé par un représentant des OSC ou des entreprises ou fondations privées. Ce changement vise à garantir une représentation équitable de toutes les catégories de groupes constitutifs au niveau tant du Conseil que des comités. Les deux comités seront composés de 10 membres chacun, incluant la présidence (3 pour les pays en développement partenaires, 3 pour les bailleurs de fonds, 2 pour les organisations de la société civile ou les entreprises et fondations privées, 1 pour les organisations multilatérales). Insistant sur l'importance de consulter les catégories de groupes constitutifs, le Conseil ajoute la clause suivante à la décision : « Les membres des comités agissent comme porte-parole et représentants de leur catégorie de groupes constitutifs, dont ils communiquent le point de vue pendant les délibérations du comité, en se basant sur des consultations préalables dans la mesure du possible. ».

Tous les changements sont apportés au document BOD/2017/12/ DOC 15 rev.1.

Décisions :

9.2 Le Conseil prend les décisions suivantes :

BOD/2016/12-11–Rôle du Conseil et des comités : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les révisions apportées à la Charte du GPE visant à préciser davantage les rôles du Conseil et des comités, comme suit :
 - a. Rôle du Conseil : en tant qu'organe de gouvernance suprême du GPE, le Conseil est chargé d'établir une orientation stratégique, de renforcer et développer le Partenariat, de superviser les questions financières, de formuler des politiques, de s'acquitter de ses obligations fiduciaires, d'évaluer les performances, de gérer et d'atténuer les risques et de procéder à des améliorations constantes.
 - b. Rôle des comités du Conseil : accomplir les tâches que leur confie le Conseil, telles que la supervision des obligations fiduciaires, des résultats et de la gestion du risque du GPE, conformément au plan stratégique et aux politiques établies, et la formulation périodique de recommandations sur la modification des politiques, l'orientation stratégique et l'amélioration des résultats.
2. S'attend, conformément à ces rôles, que les groupes constitutifs s'investissent pleinement

dans les questions examinées par les comités et que les débats du Conseil soient de plus en plus axés sur les questions stratégiques.

3. Demande au Comité chargé de superviser la gouvernance de poursuivre l'examen d'une proposition de cadre décisionnel visant à délimiter les responsabilités propres au Conseil, aux comités respectifs et au Secrétariat en vue de l'approuver lors de sa réunion en juin 2017.

BOD/2016/12-12–Les mandats des comités : Compte tenu des demandes et des attentes croissantes des comités dans le contexte du plan GPE 2020, de l'intérêt accru pour l'élargissement de la représentation des groupes constitutifs dans les activités des comités et de la nécessité continue d'améliorer les communications entre les comités pour garantir une harmonisation des travaux, le Conseil d'administration :

1. Approuve le mandat révisé du Comité de coordination qui figure à l'Annexe 1 du document BOD/2016/12 DOC 15 Rév. 1, en notant que, sur une base semestrielle durant les réunions ordinaires du Conseil, la Présidente du Conseil, en concertation avec le Comité de coordination et la Directrice générale, formulera à l'intention du Conseil du GPE des recommandations au sujet des délégations de pouvoir au Comité de coordination requises pour l'année civile suivante et devant être énoncées dans le cadre de décision examiné par le Conseil en juin 2017.
2. Approuve le mandat du Comité des financements et performances qui figure à l'Annexe 2 du document BOD/2016/12 DOC 15 Rév. 1.
3. Approuve le mandat du Comité des stratégies et des politiques qui figure à l'Annexe 3 du document BOD/2016/12 DOC 15 Rév. 1.
4. Approuve le mandat du Comité du risque et des finances qui figure à l'Annexe 4 du document BOD/2016/12 DOC 15 Rév. 1.
5. Approuve le mandat du Comité de gouvernance et d'éthique qui figure à l'Annexe 5 du document BOD/2016/12 DOC 15 Rév. 1.
6. Note que tous les mandats des comités et les Procédures opérationnelles du Conseil et des comités stipulent que « les membres des comités agissent en tant que porte-parole et représentants et communiquent les opinions de leur catégorie de groupe constitutif au Comité pendant les discussions et délibérations, sur la base d'une consultation préalable lorsque cela est raisonnablement réalisable ».
7. Note que, dans l'attente de l'approbation d'un cadre de décision par le Conseil en juin, les mandats des comités peuvent être modifiés en fonction du cadre de décision.

BOD/2016/12-13–Normes culturelles pour siéger au Conseil et aux comités : Le Conseil d'administration :

1. Souligne qu'il s'attend que les membres du Conseil et des comités fassent de leur mieux pour assumer pleinement leur mandat et représenter leur catégorie de groupe constitutif.
 2. Approuve les révisions apportées aux procédures opérationnelles et aux mandats des comités, en précisant ce qui suit :
 - a. Avant d'exercer leurs responsabilités, les membres du Conseil et des comités doivent confirmer qu'ils ont reçu et lu la Charte et le mandat de leur comité respectif et qu'ils ont suivi une session d'orientation, s'engager à agir dans l'intérêt bien compris du GPE et faire tout leur possible pour consulter leur groupe constitutif respectif avant les réunions du Conseil ou de leur comité.
 - b. Conscient de l'importance d'une prise en compte cohérente des avis des catégories de groupes constitutifs au sein des comités, chaque catégorie de groupe constitutif devrait consulter tout membre de comité qui ne l'a pas représentée à deux réunions en présentiel consécutives et, si nécessaire, proposer un remplaçant.
 - c. Le recours à un suppléant n'est autorisé que si une demande en ce sens est soumise au président du comité concerné avant la réunion et à condition que l'absence du

membre de ce comité soit indépendante de sa volonté et que le président du comité en juge ainsi.

- d. Demande que le président du comité concerné et le Secrétariat proposent une session d'orientation aux nouveaux membres de ce comité avant leur première réunion.
- e. Les présidents de comité sont, *de préférence*, des membres titulaires ou suppléants du Conseil au début de chaque cycle d'activité des comités, et le Conseil détermine au cas par cas s'il est utile ou non d'autoriser un président de comité qui quitte son siège au Conseil à assumer le reste de son mandat.

BOD/2016/12-14–Poste de vice-président du Conseil : Le Conseil d'administration :

1. Reconnaît les exigences croissantes requises par le poste de président du Conseil et convient d'établir le poste de vice-président du Conseil, comme le prévoit la Charte.
2. Demande au comité chargé de superviser la gouvernance et les questions d'éthique d'élaborer un mandat de vice-président du Conseil ainsi qu'une proposition de procédure de nomination et de sélection, qui seront soumis à l'examen du Conseil lors de sa réunion des 28 février et 1^{er} mars 2017.

BOD/2016/12-15–Postes vacants au sein des comités : Le Conseil d'administration :

1. Soulignant l'importance de garantir une représentation du Partenariat lors des réunions des comités et la nécessité de prendre en compte l'autonomie de gestion des catégories de groupes constitutifs, approuve l'adoption par les catégories de groupes constitutifs de l'une des procédures suivantes pour remplacer les membres des comités qui quittent leur poste avant l'expiration de leur mandat, à l'exception des membres du Comité de coordination, auxquels l'option 2 s'appliquera automatiquement :
 1. Option 1 : Le *groupe constitutif* auquel appartient le membre nommé au poste vacant un remplaçant qui est supposé siéger pendant le reste de la mandature. Selon cette option, la durée du mandat du nouveau membre de comité se limite à la durée restant à courir du mandat du membre sortant.
 2. Option 2 : La *catégorie de groupe constitutif* à laquelle appartient le membre nommé un remplaçant au poste vacant. Lorsqu'un nouvel appel à nomination des membres des comités est lancé dans la catégorie de groupe constitutif, la durée du mandat du membre de comité est de deux ans.
2. Convient que, dans le cadre du processus de nomination aux comités, chaque catégorie de groupe constitutif identifiera l'option qu'elle utilisera pour remplacer des membres de comité.

BOD/2016/12-16–Processus de nomination des membres des comités pour 2017

: Le Conseil d'administration :

1. Notant le recadrage profond des structures et des mandats des comités ainsi que la refocalisation de la composition des comités en fonction de compétences/connaissances spécifiques, comme le précisent les mandats révisés des comités (Annexes 1 à 5), établit que les mandats de comité existants expireront à l'heure de fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2017 et que, par conséquent, tous les sièges des comités seront ouverts aux dépôts de candidatures.
2. Encourage vivement les catégories de groupes constitutifs à tenir compte de l'importance de la continuité et du transfert de connaissances lors du choix de la représentation de leur comité respectif.
3. Établit que les membres des comités siégeront pendant un mandat de deux ans et

pourront exercer un seul mandat supplémentaire s'ils ont été nommés à cet effet. Les fonctions exercées avant le 1^{er} mars 2017 ne sont pas prises en compte au titre de la limite de deux mandats.

3.

10. RAPPORT DU COMITE DES STRATEGIES ET DES POLITIQUES

Normes et orientations pour les groupes locaux des partenaires de l'éducation (BOD/2016/12 DOC 16)

10.1 Le président du comité des stratégies et des politiques fait le bilan des progrès accomplis dans l'élaboration de normes et d'orientations à l'intention des groupes locaux des partenaires de l'éducation, tel qu'indiqué dans le document **BOD/2016/12 DOC 16**.

10.2 Les messages clés sont les suivants :

- Il importe de mettre au point **des outils susceptibles de mieux aider les pays à échanger de bonnes pratiques, plutôt que de s'en remettre à des critères fixes** à l'échelle du Partenariat. Il est convenu d'adopter le principe consistant à développer une vision commune et à donner aux partenaires actifs au niveau national les instruments et le soutien nécessaires pour refléter la performance du partenariat au regard de contextes particuliers.
- On invite les membres du Conseil à communiquer avec le Secrétariat s'ils veulent participer aux **consultations prochaines**.

11. QUESTIONS EN SUSPENS

11.1 Le Conseil prend les décisions suivantes :

Cadre de mobilisation et d'allocation de financements

11.2 Pour faire suite aux échanges auxquels le Conseil a procédé sur le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements pendant sa retraite et ses réunions, la présidente présente une décision révisée.

Décision :

11.3 Le Conseil prend la décision suivante :

BOD/2016/12-20 – Cadre de mobilisation et d'allocation de financements : Le Conseil d'administration :

1. Reconnaît que le GPE devra modifier radicalement son approche en matière d'apport de ressources et d'octroi de financements pour atteindre le niveau d'ambition visé par le plan GPE 2020 et saisir une occasion sans précédent d'accroître les engagements financiers en faveur de l'amélioration des acquis scolaires tout en assurant la réussite du cycle de reconstitution des ressources.
2. Approuve l'architecture ambitieuse qui est proposée pour le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (FFF), telle qu'elle est présentée dans le document BOD/2016/12 DOC 08A, comme moyen d'opérer ce changement radical.
3. Note que la réalisation des objectifs du plan GPE 2020 exige que le FFF :

- a. Examine les possibilités de renforcement du modèle de financement et du modèle opérationnel actuels, compte tenu de la position centrale qu'ils occupent par rapport aux objectifs du GPE (tout en se référant au travail des autres comités dans ce domaine).
 - b. Prévoit un appui dans les domaines suivants : i) l'innovation, ii) l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, et iii) les activités de plaidoyer et de responsabilité sociale qui renforcent le modèle opérationnel.
 - c. Permette au GPE de mettre à profit des formules de financement nouvelles et mieux structurées au profit de l'éducation, notamment grâce aux moyens suivants :
 - i) des financements conjoints des programmes sectoriels de l'éducation au niveau national en collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres partenaires de développement, y compris des rachats de prêts ; cette démarche suppose la participation active de la Directrice générale du Secrétariat aux travaux sur l'élaboration du Mécanisme d'investissement des BMD ;
 - ii) la mobilisation de capitaux privés à des fins d'investissement pour renforcer les résultats dans le secteur de l'éducation ; et
 - iii) le financement des risques de catastrophes et des risques politiques (sous réserve d'études complémentaires après la conclusion des travaux d'analyse financés par la Fondation Rockefeller).
 - d. Permette au GPE de faire preuve de plus de souplesse dans la mobilisation de nouvelles ressources en faveur du secteur de l'éducation, grâce notamment aux moyens suivants :
 - i) l'optimisation des possibilités d'accroissement des dépenses nationales d'éducation ;
 - ii) le recours à de nouvelles sources de financement, notamment privées, au profit de l'éducation ;
 - iii) les financements ciblés (sous réserve d'études complémentaires après la conclusion du processus d'élaboration de la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde).
4. Afin de finaliser le FFF en vue de son approbation en février 2017, le Conseil prie le Groupe de travail sur le financement stratégique de mener les activités suivantes :
- a. formuler une proposition sur les conditions requises pour bénéficier des ressources du GPE ainsi que sur l'allocation de ces ressources au regard des composantes pertinentes du FFF ;
 - b. travailler avec le cabinet externe pour tester la résistance du FFF, décrire les options et les implications opérationnelles et établir une feuille de route pour l'élaboration et le déploiement des diverses composantes du FFF ;
 - c. examiner les implications de l'ECW sur le FFF en attendant la finalisation de la conception du modèle opérationnel, tel que demandé dans le document BOD/2016/12 DOC 18.

Mobilisation du secteur privé et des fondations privées

11.4 Pour faire suite à la discussion sur le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, le président du comité des stratégies et des politiques présente une décision proposant des moyens pour mobiliser le secteur privé et les fondations privées. Il note qu'une feuille de route sur la mobilisation des entreprises et fondations privées sera élaborée par le comité et présentée à la réunion du Conseil de février 2017.

Décision :

11.5 Le Conseil prend la décision suivante :

BOD/2016/12-17—Collaboration avec le secteur privé et les fondations privées :

Le Conseil d'administration :

1. Réaffirme sa détermination à poursuivre une collaboration stratégique avec le secteur privé et les fondations privées pour atteindre les buts et objectifs du plan GPE 2020 et au-delà.
2. Note que, à la suite de délibérations antérieures du Conseil, des travaux préparatoires ont été réalisés sur la collaboration avec le secteur privé et les fondations privées dans le cadre du partenariat, quoique les progrès aient été plus lents que prévu.
3. Demande au Secrétariat d'œuvrer avec le Comité des stratégies et des politiques, en concertation avec le groupe du secteur privé et des fondations privées et d'autres partenaires intéressés, à l'élaboration pour février 2017 d'une feuille de route sur la collaboration avec le secteur privé et les fondations privées, qui définira les principes et les objectifs, dans le cadre d'une démarche par étapes, de la formulation d'une stratégie de collaboration au cours de l'année 2017.
4. Note que le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements aura des effets positifs importants sur la collaboration avec le secteur privé et les fondations privées.

Modalités institutionnelles du Secrétariat

11.6 Pour faire suite à la discussion sur les prévisions financières et pour remplacer le point 4 de la décision recommandée, le Conseil adopte sans autre discussion une décision visant le cadre institutionnel du secrétariat :

BOD/2016/12-18-Modalités institutionnelles du Secrétariat : Dans le contexte de la réduction du risque de change, de l'hébergement potentiel de l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW), du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, et des risques identifiés dans la Matrice de gestion des risques, le Conseil d'administration demande au Secrétariat d'étudier, en faisant appel à des ressources externes si nécessaire et en concertation avec la Banque mondiale en qualité d'institution chargée d'héberger le Secrétariat, d'étudier les options et les implications relatives à la possible modification des modalités institutionnelles actuelles du GPE, notamment son statut juridique, et de soumettre un rapport préliminaire au Conseil pour sa réunion de juin 2017.

Pour un Partenariat efficace et efficace

11.7 Pour faire suite à la discussion tenue pendant le huis clos, les membres du Conseil soulignent qu'il faut aussi veiller à ce que d'autres éléments du partenariat fonctionnent efficacement. Tout en notant la nécessité de prendre en compte les travaux connexes du Secrétariat, il est précisé que ces travaux seront axés sur la façon dont le modèle opérationnel fonctionne et non sur l'évaluation des agents partenaires, des agences de coordination ou des groupes locaux des partenaires de l'éducation pris individuellement.

Décision :

11.8 Le Conseil prend la décision suivante :

BOD/2016/12-19—Un Partenariat efficace et efficace : Le Conseil d'administration demande au Secrétariat d'examiner, avec l'aide d'un cabinet externe, les questions qui se posent et les solutions qui peuvent leur être apportées pour faire en sorte que les Agents partenaires,

les Agences de coordination et les Groupes locaux des partenaires de l'éducation fonctionnent de manière efficiente et efficace et tirent les enseignements des expériences passées, afin de permettre la réalisation des objectifs du plan GPE 2020. Il sera tenu compte aussi de travaux connexes du Secrétariat.

12. QUESTIONS DIVERSES

12.1 *Stratégie de gestion des ressources humaines*

En réponse à la demande d'un membre du Conseil, la directrice générale convient de communiquer les termes de référence de la stratégie de gestion des ressources humaines au Comité de coordination.

12.2 *Prochaines réunions du Conseil d'administration :*

À Washington : retraite du Conseil le 28 février et réunion du Conseil le 1^{er} mars.

À Ottawa (Canada) : retraite du Conseil le 5 juin et réunion du Conseil les 6 et 7 juin.

La présidente du Conseil lève la séance.

13. ANNEXE

Annexe 1 : liste des participants

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Nom et prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif / unité / statut
Alexandra Solano Rocha	Spécialiste en éducation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Alice Albright	Directrice générale	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Alicia Herbert	Responsable du département de la Jeunesse et de l'Éducation	Département du Développement international (DFID)	Royaume-Uni	Membre du Conseil Membre du groupe Bailleur 3
Amanda Gardiner	Vice-présidente, Viabilité et innovation sociale	Pearson	États-Unis	Membre suppléante du Conseil Membre du groupe Entreprises et fondations privées
Anna French	Responsable de l'équipe Politique de l'éducation	Département du Développement international	Royaume-Uni	Conseillère technique auprès du membre du Conseil
Anne-Françoise Paradis	Conseillère en éducation	Ministère belge des Affaires étrangères	Belgique	Membre suppléante du Conseil Membre du groupe Bailleur 1
Atif Rafique	Spécialiste en éducation	UNICEF	États-Unis	Conseiller technique auprès du membre du Conseil
Bernard Lovegrove	Coordinateur régional du FSCE	ASPBAE	Australie	Observateur
Boaz Waruku	Coordinateur régional	ANCEFA	Kenya	Observateur
Bunroeun Nath	Secrétaire d'État/vice-ministre	Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports	Cambodge	Observateur
Chantal Nicod	Cheffe de la Division Afrique de l'Ouest et Éducation	Direction du développement et de la coopération de la Suisse	Suisse	Membre du Conseil Membre du groupe Bailleur 1
Chanveasna Chin	Directeur exécutif	ONG Education Partnership	Cambodge	Observateur
Charles Tapp	Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Cheikh Mbow	Coordinateur national	COSYDEP	Sénégal	Membre du Conseil Membre du groupe OSC 2 (pays en développement)
Christophe Koffi	Conseiller technique	Ministère de l'Éducation	Côte d'Ivoire	Membre du groupe Afrique 2
Claire Horton	Assistante de la directrice	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Daniel Nkaada	Commissaire à l'éducation de base	Ministère de l'Éducation	Ouganda	Membre du Conseil Membre du groupe Afrique 1

Nom et prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif / unité / statut
David Archer	Responsable des programmes	ActionAid	Royaume-Uni	Membre du Conseil Membre du groupe OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
David Aruquipa	Administrador de Empresas	Campaña Boliviana por el Derecho a la Educacion	Bolivie	Observateur
David Atchoarena	Directeur	UNESCO	FRANCE	Conseiller technique auprès du membre du Conseil
David Baysah	Chef senior de programme et conseiller technique	Ministère de l'Éducation	Libéria	Membre du groupe Afrique 3
David Edwards	Secrétaire général adjoint	Internationale de l'éducation	Belgique	Membre suppléant Membre du groupe OSC 3 (corps enseignant)
Dennis Wanchinga	Ministre	Ministère de l'Éducation générale	Zambie	Membre du groupe Afrique 1
Diego Cimino	Deuxième secrétaire	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale	Italie	Membre du groupe Bailleur 5
Donatella Di Vozzo	Conseillère en éducation	EC-DG DEVCO	Belgique	Membre du groupe Bailleur 5
Douglas Sumerfield	Chargé senior des opérations	Banque mondiale	États-Unis	Conseiller technique auprès du membre du Conseil
Ed. Lamot	Chargé senior des opérations-pays	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Erika Boak	Responsable de l'éducation	UNICEF	Cambodge	Observateur
Eshetu Cheru	Directeur	Ministère de l'Éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
Esther Ewagata	Directrice adjointe	Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce	Australie	Membre du groupe Bailleur 6
Evelyn Rodriguez-Perez	Directrice, Bureau de l'Éducation	USAID	États-Unis	Conseillère technique auprès du membre du Conseil
Farid Tanai	Consultant	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Geoff Adlide	Directeur, Sensibilisation et communication	Secrétariat du GPE	Suisse	Secrétariat du GPE
Gisele Goudiaby	Coordonnatrice des événements	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Grant Dansie	Conseiller en éducation	Norad	Norvège	Membre du groupe Bailleur 4
Greg Snyders	Partenaire	Dalberg Global Development Advisors	États-Unis	Observateur

Nom et prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif / unité / statut
George Werner	Ministre	Ministère de l'Éducation	Libéria	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Afrique 3
HE Lytou Bouapao	Vice-ministre	Ministère de l'Éducation	République démocratique populaire lao	Membre du Conseil Membre du groupe Asie et Pacifique
HE Nuriddin Saidov	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Tadjikistan	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
HE Sandra Sanchez	Vice-ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Honduras	Membre du Conseil Membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
HE Shiferaw Menbacho	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Éthiopie	Membre du Conseil Membre du groupe Afrique 3
Hikmat Amin	Coordinateur de programmes	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Hiroki Haruta	Responsable de la Politique d'aide à l'éducation et des questions de parité des sexes	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Observateur
Hugues Moussy	Spécialiste senior en éducation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Ita Sheehy	Conseiller senior en éducation	UNHCR	Danemark	Membre du groupe Organismes multilatéraux 1 (UNESCO / UNHCR)
Jan De Ceuster	Coordinateur, Éducation, formation et emploi	Agence belge de développement	Belgique	Membre du groupe Bailleur 1
Jan Svihlik	Conseiller en éducation	Initiative allemande BACKUP pour l'éducation	Allemagne	Conseiller technique auprès du membre du Conseil
Jay Pascual	Conseiller juridique senior	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
Jean-Marc Bernard	Directeur technique adjoint	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Jeff Mettelle	Conseiller	USAID	États-Unis	Membre du groupe Bailleur 6
Jessica Hjarrand	Chef de programme mondial pour les questions d'éducation	Porticus	Pays bas	Conseillère technique auprès du membre du Conseil
Joanne Walker	Responsable, Apprentissages et réseaux	Campagne mondiale pour l'éducation	Royaume-Uni	Observatrice
Johanna Van Dyke	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE

Nom et prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif / unité / statut
Jordan Naidoo	Directeur de la Division Appui et coordination d'Éducation 2030	UNESCO	FRANCE	Membre du groupe Organismes multilatéraux 1 (UNESCO / UNHCR)
Joseph Nhan-O'Reilly	Responsable de la politique de l'éducation	Save the Children	Royaume-Uni	Président du comité des stratégies et des politiques
Josephine Bourne	Directrice associée, Éducation	UNICEF	États-Unis	Membre suppléante du Conseil Membre du groupe Organismes multilatéraux 2 (UNICEF)
Julia Gillard	Présidente	Conseil d'administration du GPE	États-Unis	Présidente
Julie Wagshal	Assistante de programme	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Kaneez Zehra	Coordinateur national	Society for Access to Quality Education	Pakistan	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe OSC 2 (pays en développement)
Karen Mundy	Directrice technique	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Karen Schroh	Chargée senior des relations avec les bailleurs	Secrétariat du GPE	Belgique	Secrétariat du GPE
Kari Riisoen	Directeur adjoint	Ministère des Affaires étrangères	Norvège	Membre du groupe Bailleur 4
Kazuhiro Yoshida	Directeur/Professeur	Université d'Hiroshima	Japon	Observateur
Keiko Mizuno	Conseiller senior (éducation)	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Observateur
Koumbon Napoe Akpo	Responsable du renforcement des capacités	ANCEFA	Togo	Observateur
Lancelot Mutale	Responsable principal de la planification	Ministère de l'Éducation	Zambie	Membre du groupe Afrique 1
Laura Giannecchini	Coordinatrice régionale LAC SCEF	Campagne latino-américaine pour le droit à l'éducation	Brésil	Observatrice
Layusa Isa-Odidi	Chef de projet	Dalberg Global Development Advisors	États-Unis	Présentatrice
Lena Forsgren	Spécialiste senior de programmes	Sida	Suède	Membre du groupe Bailleur 2
Luis Benveniste	Chef de service aux Pôles mondiaux d'expertise	Groupe de la Banque mondiale	États-Unis	Membre suppléant du Conseil Banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3)
Malik Bakhsh	Secrétaire complémentaire	Ministère de l'Éducation	Pakistan	Membre du groupe Asie et Pacifique

Nom et prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif / unité / statut
Margarita Focas Licht	Responsable de l'équipe de soutien aux pays	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Maria Helen Dabu	Coordinatrice régionale adjointe – Secrétariat du FSCE pour la région Asie-Pacifique	Asia South Pacific Association for Basic and Adult Education (ASPBAE)	Philippines	Observatrice
Marie Brüning	Chargée de programme, Éducation	Direction du développement et de la coopération de la Suisse	Suisse	Membre du groupe Bailleur 1
Marieme Sakho	Syndicat	Sypros	Sénégal	Membre du Conseil Membre du groupe OSC 3 (corps enseignant)
Marja Karjalainen	Chef d'unité adjoint	Commission européenne	Belgique	Membre du groupe Bailleur 5
Maxwell Rafomoyo	Coordinateur national	ECOZI	Zimbabwe	Observateur
Michael Hollaender	Chef d'équipe / Programme sectoriel - Éducation	GIZ	Allemagne	Conseiller technique auprès du membre du Conseil
Michelle Mesen	Chargée des partenariats et relations extérieures avec les partenaires du Sud	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Muhamamd Tariq Khan	Spécialiste senior en éducation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Mukhibullo Zubaidulloev	Directeur	International Presidential School	Tadjikistan	Coordinateur des services d'interprétation
Nancy Smyth	Directrice générale	Affaires mondiales Canada	Canada	Membre du Conseil Membre du groupe Bailleur 3
Naohisa Konita	Chargé senior des opérations	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
Natalie Akstein	Coordinatrice, Networks Engagement	Campagne mondiale pour l'éducation	Afrique du Sud	Observateur
Nathalia Feinberg	Chef de département	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Membre du Conseil Membre du groupe Bailleur 2
Nesmy Manigat	Président du GERF		Haïti	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Amérique latine et Caraïbes Président du GERF
Nicolai Nielsen	Conseiller principal	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Conseiller technique auprès du membre du Conseil
Nikhat Shameem	Responsable GPE	UNICEF	Zimbabwe	Observateur

Nom et prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif / unité / statut
Noemi Robiati	Spécialiste en éducation Consultante	UNICEF	Zimbabwe	Observatrice
Odile Mornet Cariou	Conseillère	Initiative allemande BACKUP pour l'éducation	Allemagne	Observatrice
Omar Abdi	Directeur exécutif adjoint	UNICEF	États-Unis	Membre du Conseil Membre du groupe Organismes multilatéraux 2 (UNICEF)
Padraig Power	Directeur des finances et des opérations	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Patrick Empey	Développement humain – Chef de l'équipe des politiques	Département des Affaires étrangères et du Commerce / Irish Aid	Irlande	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Bailleur 4
Paul Coustère	Directeur adjoint	UNESCO IIEP	FRANCE	Membre du groupe Organismes multilatéraux 1 (UNESCO / UNHCR)
Paula Engwall	Spécialiste senior en politiques de l'éducation	SIDA	Suède	Observatrice
Peter De Vries	Chef de la section Éducation	UNICEF	Zimbabwe	Observateur
Phil Elks	Conseiller	DFID	Royaume-Uni	Conseiller technique auprès du membre du Conseil
Preeti Law	Directrice adjointe	UNHCR	Suisse	Membre du groupe Organismes multilatéraux 1 (UNESCO / UNHCR)
Randa Grob	Responsable mondial pour les questions d'éducation	Porticus Suisse	Suisse	Membre du Conseil Membre du groupe Entreprises et fondations privées
Raphaëlle Brody	Chargée des questions d'éducation et de développement	Ministère des Affaires étrangères	FRANCE	Membre du groupe Bailleur 5
Raphaëlle Martinez	Spécialiste senior en éducation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Rebecka Alffram	Chef de service par intérim pour le Développement social mondial	SIDA, Suède	Suède	Membre suppléante du Conseil Membre du groupe Bailleur 2
Roland Lindenthal	Chef de division / L'éducation et le monde numérique	BMZ	Allemagne	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Bailleur 5
Ronald Siebes	Chef de la division Éducation et recherche	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Président du CGP

Nom et prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif / unité / statut
Ronja Hoelzer	Responsable de projet, GIZ	Initiative allemande BACKUP pour l'éducation	Allemagne	Observateur
Ruth Dantzer	Responsable de l'équipe de gouvernance	Secrétariat du GPE	Canada	Secrétariat du GPE
Sally-Anne Henfry	Conseillère de la présidente du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Sawsan Al-Refaei	Coordinateur, Politiques et sensibilisation	Campagne arabe pour l'éducation	Jordanie	Observateur
Shannon Meehan	Conseiller	ONG Education Partnership	Cambodge	Observateur
Shunsuke Morimoto	Spécialiste en éducation	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Observateur
Sue Graves	Directrice, Fonds pour la santé et l'éducation	Ministère des Affaires étrangères	Australie	Membre suppléante du Conseil Membre du groupe Bailleur 6
Tony Baker	Directeur associé, Éducation mondiale	RESULTS Educational Fund	États-Unis	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
Uwe Steckhan	Spécialiste en partenariats publics	UNICEF	États-Unis	Conseiller technique auprès du membre du Conseil
Veronica Chau	Partenaire	Dalberg Global Development Advisors	États-Unis	Présentatrice
Wieke Waterschoot	Responsable de programme	Commission européenne	Belgique	Membre du groupe Bailleur 5
Wolfgang Leumer	Chef du programme du FSCE	GCE	Afrique du Sud	Observateur
Youssef Tahir Ahmat	Directeur général de l'Administration, de la planification et des ressources	Ministère de l'Éducation	Tchad	Membre du groupe Afrique 2

ALLOCATION DES RESSOURCES DES FONDS FIDUCIAIRES CATALYTIQUES

Pour décision

***NB** : les documents du Conseil d'administration sont de caractère délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion.*

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'administration d'autoriser l'allocation de ressources du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous (TF051061) et du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous II (TF070968), collectivement appelés les « Fonds fiduciaires catalytiques », à l'appui de l'octroi de financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG) dans tous les pays qui y sont admissibles, dans le but d'améliorer les perspectives d'utilisation du reliquat de trésorerie avant la clôture de ces fonds en 2018.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Les Fonds fiduciaires catalytiques sont antérieurs à la création du Fonds du GPE en 2011. Les dernières contributions des bailleurs de fonds aux Fonds fiduciaires catalytiques remontent à la fin de l'année 2013 et depuis cette date, le solde des fonds a régulièrement baissé. Pour faciliter des décaissements relatifs à des financements approuvés à partir des Fonds fiduciaires catalytiques, la date de clôture a précédemment été reportée au 31 décembre 2018.

2.2 Cependant, à l'achèvement des projets, il arrive que des financements n'aient pas été totalement employés, ce qui donne souvent lieu à des renvois de fonds non décaissés sur les comptes des Fonds fiduciaires catalytiques. Pour permettre l'utilisation d'une partie aussi grande que possible de ces fonds sans qu'il soit nécessaire de prolonger les Fonds fiduciaires catalytiques, le Secrétariat s'emploiera à financer certains ESPDG (plafonnés à 500 000 dollars avec une période de mise en œuvre de six à douze mois) à partir du reliquat de trésorerie.

2.3 Pour le moment, les Accords d'administration des Fonds fiduciaires catalytiques (TF051061 et TF070968) limitent le financement aux activités d'appui à des plans sectoriels de l'éducation de pays admissibles préalablement endossés par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). En conséquence, il n'est pas possible de financer sur les Fonds fiduciaires catalytiques les ESPDG des pays dont le plan n'a pas encore été endossé par le GLPE, comme c'est le cas des pays en développement partenaires (PDP) qui souhaitent rejoindre le partenariat et demande à bénéficier d'un ESPDG pour élaborer leur plan sectoriel de l'éducation (qui pourra ensuite être endossé par le GLPE).

2.4 En application des Accords d'administration des Fonds fiduciaires catalytiques, le Comité des fonds catalytiques (devenu dans l'intervalle le Conseil d'administration du GPE), est habilité à approuver la modification des critères régissant la sélection des pays admissibles et l'allocation des ressources des Fonds fiduciaires catalytiques auxdits pays, et à ce titre peut approuver une dérogation à l'exigence d'endossement du plan sectoriel de l'éducation pour les propositions d'ESPDG.

2.5 L'approbation du Conseil d'administration du GPE figurant dans le document de décision pertinent suffira à rendre possible le financement des ESPDG des pays en développement partenaires à partir des Fonds fiduciaires catalytiques, sans nécessiter d'autre démarche. Cette décision permettra d'étendre l'emploi de ces fonds à tous les pays admissibles à bénéficier d'un ESPDG et donnera au Secrétariat des capacités supplémentaires pour utiliser les reliquats de trésorerie des Fonds fiduciaires catalytiques (USD 10,57 millions au 10 janvier 2017) avant la date de fin de décaissement fixée au 31 décembre 2018.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver la décision ci-dessous.

BOD/2017/03-XX— Allocation de ressources des Fonds fiduciaires catalytiques à des ESPDG :

Le Conseil d'administration autorise l'allocation de ressources du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous et du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous II (« Fonds fiduciaires catalytiques ») à l'appui de l'octroi de financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation ayant dûment été approuvés selon les directives applicables à ces financements et, à cette fin exclusivement, lève l'exigence de préexistence d'un plan sectoriel de l'éducation endossé qui figure parmi les critères d'allocation desdits Fonds catalytiques fiduciaires.

4. IMPLICATIONS

Cette décision améliorera les perspectives d'utilisation du reliquat de trésorerie des Fonds fiduciaires catalytiques dans les temps impartis, avant la clôture des fonds en 2018. Elle contribuera à atténuer les risques de liquidité encourus par le GPE puisque la possibilité d'affecter ces soldes au financement d'activités approuvées réduira la sollicitation du Fonds du GPE et aura des conséquences positives sur la santé financière globale du GPE.

5. PERSONNE À CONTACTER pour de plus amples informations : **Padraig Power**, ppower@globalpartnership.org.

AJUSTEMENT DES SOURCES DES FONDS POUR L'APPROBATION D'UN FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION

Pour décision

Remarque : Les documents du Conseil ont un caractère purement délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas publics tant qu'ils n'ont pas été examinés par le Conseil en réunion.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Ce document a pour objectif de demander au Conseil d'administration d'autoriser une modification de la source des fonds d'une partie du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel pour l'éducation de l'Éthiopie approuvé par le Conseil en décembre 2016 (BOD/2016/12-08). Cette approbation accélérera le processus d'usage des fonds restants dans les Fonds fiduciaires catalytiques qui doivent être clos en 2018 et aidera à maximiser les ressources disponibles dans le Fonds du GPE.

2. SYNTHÈSE

2.1 Les Fonds fiduciaires catalytiques sont antérieurs à la création du Fonds du GPE en 2011 et doivent être clos en décembre 2018. Aucune nouvelle contribution provenant d'un bailleur de fonds n'est prévue ou n'a été effectuée depuis 2013, et les fonds restants ne cessent de baisser chaque année. Cependant, les montants fluctuent dans la mesure où les financements clos rendent souvent les fonds non utilisés aux Fonds fiduciaires. Il reste actuellement un peu plus de 10 millions de dollars É.-U. dans les Fonds fiduciaires catalytiques ; le Secrétariat, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, en tant qu'administrateurs de ces Fonds, cherchent à les utiliser en allouant des financements pour la préparation de plans et de programmes sectoriels de l'éducation qui devraient se terminer avant la clôture des Fonds catalytiques.

2.2 Les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation étant habituellement mis en œuvre sur une période de trois à quatre ans, ils ne se qualifient normalement pas pour recevoir une allocation des Fonds fiduciaires catalytiques, dans la mesure où leur mise en œuvre ne serait pas achevée avant la clôture des Fonds fiduciaires. Cependant, au cours de discussions avec la Banque mondiale, l'opportunité s'est présentée d'allouer 7 millions de dollars É.-

U. sur l'allocation de la partie fixe de 70 millions de dollars É.-U. de l'Éthiopie approuvée en décembre par le Conseil (BOD/2016/12-08) au moyen du Fonds fiduciaire catalytique, permettant à une grande partie des montants restants d'être rapidement utilisés. Les 63 millions de dollars É.-U. restants continueraient à être financés par le Fonds du GPE. La réalisation de cette modification nécessite une décision du Conseil. Il n'existe pas ici de mises en œuvre de programmes, car il s'agit uniquement d'une modification des sources de financement.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le Secrétariat recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2017/03-XX—Ajustement des sources des fonds pour l'approbation d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation : Le

Conseil d'administration :

4. Rappelle sa décision BOD/2016/12-08 d'approuver une allocation de partie fixe pour un financement de programme sectoriel de l'éducation pour l'Éthiopie de 70 millions de dollars É.-U. avec la Banque mondiale comme agent partenaire, en plus d'une allocation de frais d'agence de 1 225 000 dollars É.-U. (soit 1,75 %) ;
5. Précise que la source des fonds pour l'allocation de la partie fixe sera de 63 millions de dollars É.-U. provenant du Fonds du GPE et de 7 millions de dollars É.-U. provenant du Fonds fiduciaire catalytique (TF051061) ;
6. Modifie les frais d'agence de 1,75 % de l'allocation de la partie fixe provenant du Fonds du GPE, entraînant une réduction des frais d'agence de 1 225 000 à 1 102 500 dollars É.-U.

4. IMPLICATIONS

4.1 Cette décision améliorera les perspectives d'utilisation en temps opportun des fonds restants dans les Fonds fiduciaires catalytiques avant leur clôture en 2018. Elle permet d'atténuer les risques pour la trésorerie du GPE, dans la mesure où le fait de pouvoir utiliser ces montants restants pour une amélioration des activités réduit la demande qui pèse sur le Fonds du GPE et a une incidence positive sur la santé financière globale du GPE. En outre, elle réduit les frais d'agence, le Fonds catalytique ayant une tarification différente de celle du Fonds du GPE.

5. VEUILLEZ CONTACTER Pdraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour de plus amples informations.

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GPE 2020

Pour information

Remarque : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du GPE, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés lors de la réunion du Conseil.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document vise à informer le Conseil d'administration sur les travaux réalisés et les travaux en cours relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique.

2. CONTEXTE

2.1 Lors de sa réunion à Dakar en décembre 2015, le Conseil a approuvé le Plan stratégique 2016-2020 (GPE 2020). Au cours de cette même réunion, le Conseil a avalisé la feuille de route pour la mise en œuvre qui figure à l'Annexe 4 du DOC/2015/12 DOC 08. La feuille de route définit les actions que le Secrétariat a entreprises ou entreprendra pour jeter les bases nécessaires à la réalisation des objectifs du GPE 2020.

2.2 Le Conseil a également demandé au Secrétariat de mettre à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la période restante du Plan stratégique et d'en tenir le Conseil informé (BOD/2015/12-13).

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le Secrétariat demande au Conseil d'approuver la décision suivante :

BOD/2017/03-XX–Feuille de route pour la mise en œuvre : Le Conseil d'administration, en référence au BOD/2015/12-13, accuse réception de la mise à jour sur la feuille de route pour la mise en œuvre précisant les progrès accomplis dans la réalisation du GPE 2020, telle qu'énoncée dans BOD/2017/03 DOC 07 Annexe 4-Attachment 1.

4. MERCI DE CONTACTER Ruth Dantzer (mdantzer@globalpartnership.org) pour de plus amples informations.

5. ANNEXES

5.1 Ce document inclut l'Annexe suivante :

Annexe 1 – Feuille de route pour la mise en œuvre de février 2017